



Marie Hélène CARTIER

Maire de la commune de Ingrandes (Indre - 36)

30 juillet 2023

➤ **Mme CARTIER, merci pour avoir accepté cette interview. Pouvez-vous présenter rapidement votre parcours et vos missions actuelles ?**

Native d'Ingrandes et élue depuis un peu plus d'un an, il m'incombe, ainsi qu'à l'ensemble du Conseil Municipal, de tout mettre en oeuvre pour soutenir les acteurs de l'économie locale, favoriser le bien vivre ensemble, améliorer l'aménagement du territoire afin d'en renforcer l'attractivité, préserver la biodiversité, mettre en valeur le patrimoine, s'engager dans la transition énergétique tout en faisant la promotion d'un tourisme durable.

➤ **Nous avons vécu un moment qui fera date le 19 juin 2023 lors de la conférence de presse organisée par le Président du Conseil Départemental de l'Indre. Cette conférence de presse est le point d'entrée d'un certain nombre de signaux majeurs pour notre département. Avant de revenir sur ce sujet, pouvez-vous expliquer votre implication sur le sujet des ENRi et plus précisément sur les solutions qui concernent la préservation des seuils de moulins ?**

Nous devons tout mettre en oeuvre pour accélérer la transition énergétique, mais en ce qui concerne plus particulièrement l'implantation d'éoliennes, le Parc Naturel Régional de La Brenne doit être d'emblée et prioritairement considéré comme une zone d'exclusion et non après que les zones d'accélération seront jugées comme suffisantes. En ce qui concerne la préservation des seuils des moulins, je pense qu'il faut aider les propriétaires qui le souhaitent à restaurer les moulins comme cela a été fait sur le territoire de notre commune avec le moulin de Pontigny. Des projets visant à produire de l'électricité autour des moulins peuvent être développés et accompagnés à condition, bien sûr, qu'ils respectent les obligations existant en matière de qualité de l'eau et de protection des milieux aquatiques.

➤ **Ingrandes est un nom dérivé du toponyme gaulois "Equoranda" qui signifie juste aux limites ou limite équitable. Le nom de votre village où vous êtes maire est fort en valeurs. Ou placez-vous aujourd'hui ces limites ?**

En effet, la commune d'Ingrandes est située à l'entrée du Parc Naturel régional de la Brenne et "juste à la limite" de la région Nouvelle Aquitaine. Qui dit frontière, dit aussi et surtout lieu de passage. Je préfère mettre l'accent sur le fait que la commune est traversée par l'Anglin ainsi que par l'ancienne voie romaine majeure qui allait de Lyon jusqu'au nord de Quimper. La force de notre situation réside dans le fait qu'Ingrandes se trouve au centre d'un espace privilégié du point de vue des richesses patrimoniales qu'elles soient naturelles, architecturales ou culturelles. Quand les visiteurs sont accueillis à Ingrandes, nous les incitons non seulement à visiter le Musée Henry de Monfreid, le Château médiéval, la Maison de la Croix Blanche, le moulin de Pontigny et la Maison des Abeilles mais aussi à aller au-delà des limites de notre propre commune. A des touristes venant de visiter l'abbaye de Saint-Savin classée au patrimoine Mondial par l'UNESCO, Je veux pouvoir continuer à leur dire: "Bienvenue dans le Parc naturel Régional de La Brenne" et non "Bienvenue dans le Parc Eolien Industriel de la Brenne" !

➤ **L'ensemble des acteurs de cette conférence de presse du 19 juin ont à l'unanimité validé que "la coupe était pleine" dans l'Indre avec les parcs éoliens industriels. Comment en est-on arrivé là avec une situation totalement incontrôlable aujourd'hui ?**

En ce qui concerne la loi sur l'accélération des énergies renouvelables, tout est mis en oeuvre pour présenter le recours à l'éolien partout et donc n'importe où, comme une "nécessité impérieuse" si bien que certains politiques ont laissé faire, par appât du gain autant, voire plus, que par souci de produire une énergie décarbonée. La situation est devenue incontrôlable à cause du manque d'information du public sur les nuisances dues à l'éolien, de la non prise en compte de l'avis des experts et des scientifiques ainsi que des décisions des élus concernés. On a trop laissé les promoteurs faire le forcing dès qu'une seule éolienne est implantée, d'autres le sont inexorablement.

➤ **Le climat n'est pas bon dans l'Indre sur ce sujet très clivant car nous avons le tous le sentiment d'être devant un rouleau compresseur. Quels seraient vos conseils et propositions pour stopper cette spirale infernale ?**

Il faut bien entendu contester les permis de construire dans un délai de deux mois et prouver des nuisances directes sur la biodiversité, la santé ou encore l'emprise visuelle, ce qui serait le cas à Ingrandes si le projet aboutit. Au niveau de notre commune, après en avoir délibéré, le conseil municipal va demander que la proscription d'installation d'un parc éolien sur le territoire de la commune d'Ingrandes soit inscrite dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

➤ **Le point de bascule concerne sans aucun doute les projets éoliens qui arrivent dans le PNR de la Brenne. Vous êtes directement impactés. Comment peut-on prétendre valider ce type de projet dans une des pépites de notre département et de la France ? Comment peut-on l'exclure définitivement ?**

On ne peut pas prétendre valider ce type de projet dans le P.N.R. car la présence d'éoliennes impacte lourdement, les paysages et dégrade le patrimoine ainsi que la biodiversité, c'est-à-dire porte atteinte aux richesses essentielles du territoire. Favoriser le tourisme durable d'une part et implanter dans le même temps des éoliennes de part et d'autre des sentiers de randonnées sont deux actions particulièrement incompatibles. Je tiens justement à signaler que le futur sentier de grande randonnée qui reliera Bourges à La Rochelle passerait sur l'ancienne voie romaine en plein milieu du parc éolien. Comment dans de telles conditions parler de tourisme durable ?

➤ **Le PNR de la Brenne est une entité unique et indivisible. Cette situation contribue à son rayonnement ainsi qu'au rayonnement du département de l'Indre. Quelle est votre plus grande crainte pour les prochains mois ?**

Le caractère indivisible et unique de la Brenne repose tout particulièrement sur sa biodiversité exceptionnelle et l'authenticité de ses paysages. Ma plus grande crainte est que cette entité ne soit annihilée si les projets d'implantations des éoliennes sont menés à leur terme. Il est évident que nous ne pourrions plus offrir aux visiteurs de passage, ni nous procurer à nous mêmes, des moments uniques en pleine harmonie avec une nature que l'on peut respirer, toucher, sentir et admirer. Le sentiment du beau n'est pas qu'une vue de l'esprit; il aide à vivre mieux.

➤ **Les faits montrent que l'administration centrale devance certaines décisions majeures pour notre territoire alors qu'elle devrait exclusivement être dans les faits, la courroie de transmission de décisions préalablement validées par les élus. Aujourd'hui, cette dérive nuit totalement au respect des élus et au débat démocratique. Que pensez-vous de cette situation ? Est-elle pérenne ?**

Il est évident, qu'en tant qu'élue, j'ai l'impression d'être mise devant le fait accompli. En incitant les élus locaux à désigner des zones d'accélération, l'état, par l'intermédiaire du ministère de la transition énergétique, exerce en réalité sur eux un véritable chantage et cherche à exacerber leurs divergences au sujet de l'éolien. A mon avis, les zones d'accélération doivent d'une part, être considérées comme d'ores et déjà suffisantes dans l'Indre et, d'autre part, le projet d'implantation d'un parc éolien dans le Pays Blanchis doit être immédiatement stoppé, puisque les collectivités n'ont pas désigné ce dernier comme zone d'accélération.

➤ **Comment jugez-vous le travail des associations et collectifs sur le sujet des ENRi ?**

Ce travail est remarquable. Il incombe aux élus de soutenir les associations et collectifs sur le sujet des ENRI. C'est en oeuvrant tous ensemble et avec une aide juridique spécialisée que nous pourrions gagner.

➤ **Malgré ces différents constats, quels sont vos espoirs pour l'avenir dans le PNR de la Brenne ?**

J'espère que la nouvelle charte sera respectée dès maintenant et que le PNR de la Brenne pourra être proposé à la liste du patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O. Comme l'a dit Nelson Mandela : "Le courage n'est pas l'absence de peur, mais la capacité de vaincre ce qui fait peur". Efforçons-nous de garder ce supplément d'âme pour continuer le combat. Il y va de l'avenir de notre territoire et de celui des générations futures.

Pascal VRIGNAT
Porte Parole

